



RCS : AGEN

Code greffe : 4701

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

## REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de AGEN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2014 B 00674

Numéro SIREN : 807 534 243

Nom ou dénomination : PLA-RODRIGUEZ FIN@NCES

Ce dépôt a été enregistré le 05/05/2015 sous le numéro de dépôt 1577



**B D M**  
**BAKER TILLY**

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes



JEAN-FRANÇOIS BÉTHUS  
Expert Comptable - Commissaire aux Comptes

DOMINIQUE DA ROS  
Expert Comptable - Commissaire aux Comptes

**RAPPORT DU COMMISSAIRE**  
**AUX APPORTS**

**SUR LA VALEUR DES APPORTS**  
**DEVANT ETRE EFFECTUES**

**PAR MONSIEUR FLORENT PLA-RODRIGUEZ**  
**ET MADAME DANIELLE PLA-RODRIGUEZ NEE ALEXANDRE**

**A LA SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE**  
**PLA-RODRIGUEZ FIN@NCES**

**BDM AUDIT**

Société Commissariat aux Comptes inscrite auprès de la Cour d'Appel d'Agen

4 place du marché - 47200 Marmande

Tél 05 53 83 45 82 - Fax 05 53 83 68 81 - [info@cabinet-bethus.fr](mailto:info@cabinet-bethus.fr)

SARL au capital de 10 000 € - N° SIRET 808 804 413 00017 - N° INTRACOMMUNAUTAIRE FR 58808804413 - Code NAF 6920 Z

Membre indépendant de Baker Tilly France et Baker Tilly International

En exécution de la mission qui nous a été confiée à l'unanimité par les associés de la Société par Actions Simplifiée PLA-RODRIGUEZ FIN@NCES en date du **21 novembre 2014**, concernant l'apport en nature devant être effectué par Monsieur Florent PLA-RODRIGUEZ et Madame Danielle PLA-RODRIGUEZ née ALEXANDRE dans le cadre de l'augmentation de capital, nous avons établi le présent rapport prévu par l'article L 227-1 du Code du Commerce.

A cet effet, nous avons effectué nos diligences selon les normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes applicables à cette mission ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur en nominal des actions à émettre par la société bénéficiaire de l'apport.

La relation de l'exécution de notre mission comporte :

- une présentation de l'opération et la description de l'apport,
- l'exposé de nos diligences et notre appréciation de la valeur de l'apport.

## ❖ **PRESENTATION DE L'OPERATION ET DESCRIPTION DE L'APPORT**

### **a) Caractéristiques de la société dont les titres sont apportés**

La société AGEN AUTO TRANSPORTS est une Société par actions simplifiée au capital de 155 000 euros divisé 10 000 parts sociales de 15, 50 euros de valeur nominale chacune, toutes de même catégorie.

Son siège social est situé ZAC de Brimont, lieu dit « Chassies » - 47550 BOE. Elle est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'AGEN sous le numéro 401 951 165 RCS AGEN et représentée par Monsieur Florengio (nommé usuellement Florent) PLA-RODRIGUEZ, Président.

La Société AGEN AUTO TRANSPORTS a été constituée sous la forme de Société Anonyme aux termes d'un acte sous seing privé, en date du 08 juillet 1995.

Elle a été transformée en Société par Actions Simplifiée par Assemblée Générale Extraordinaire du 31 janvier 2006.

Elle a pour objet :

- dépannage, remorquage, petites réparations et réparation autos
  - transports routiers de marchandises, location de véhicules
  - négoce auto
  - commissionnaire de transports
  - préparation de sites et terrassement, travaux publics
- Elle peut réaliser toutes les opérations qui sont compatibles avec cet objet, s'y rapportent et contribuent à sa réalisation

**b) Apporteurs**

**Monsieur Florent PLA-RODRIGUEZ,**  
Né le 21 janvier 1956 à DAMAZAN (47)  
Demeurant 5 Rue Marcel Pagnol 47550 BOE,  
De nationalité française,

**Madame Danielle PLA-RODRIGUEZ née ALEXANDRE,**  
Née le 28 décembre 1955 à Nérac (47)  
Demeurant 5 Rue Marcel Pagnol 47550 BOE,  
De nationalité française,

Monsieur et Madame PLA-RODRIGUEZ ALEXANDRE mariés sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts, à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée à la mairie de PORT SAINTE MARIE le 16/07/1977 ; lequel régime n'ayant subi depuis aucune modification.

**a) Société bénéficiaire de l'apport**

La société est une Société par Actions Simplifiée à capital variable dont l'activité a pour objet :

- l'activité de portefeuille de titres (achats/ventes, propriété et gestion de titres etc...)
- l'activité de société holding animatrice de groupe savoir, la fourniture de toutes prestations administratives, financières, techniques ou commerciales à ses filiales ou sous-filiales, ainsi que l'animation et la coordination de ces dernières,
- la participation directe ou indirecte de la société, dans toutes les opérations ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social.

Et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes, de nature à favoriser son extension ou son développement.

Son siège social est situé au 5 rue Marcel Pagnol - 47550 BOE

Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'AGEN sous le numéro 807 534 243  
RCS AGEN.

Son capital social de fondation s'élève à 2 000 euros divisé en 200 actions de 10 euros chacune de valeur nominale, entièrement libérées. Toutes les actions appartiennent à la même catégorie.

**❖ OBJECTIF DE L'OPERATION**

Monsieur Florent PLA-RODRIGUEZ et Madame Danielle PLA-RODRIGUEZ née ALEXANDRE ont voulu procéder à cette opération pour exercer leur activité dans un cadre juridique et fiscal mieux adapté.

### **a) Description et évaluation des apports**

Selon les termes du projet de statuts, Madame Danielle PLA-RODRIGUEZ née ALEXANDRE et Monsieur Florent PLA-RODRIGUEZ effectueront les apports ainsi définis :

- Apport de Madame Danielle PLA-RODRIGUEZ née ALEXANDRE :

Madame Danielle PLA-RODRIGUEZ née ALEXANDRE apportera à la Société par Actions Simplifiée PLA-RODRIGUEZ FIN@NCES, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, les biens ci-après désignés comme suit :

- 3 500 actions de la société AGEN AUTO TRANSPORTS

- Apport de Monsieur Florent PLA-RODRIGUEZ :

Monsieur Florent PLA-RODRIGUEZ apportera à la Société par Actions Simplifiée PLA-RODRIGUEZ FIN@NCES, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, les biens ci-après désignés comme suit :

- 3 500 actions de la société AGEN AUTO TRANSPORTS

### **b) Méthode d'évaluation de l'apport**

Pour établir la valeur de l'apport, l'évaluation a été réalisée sur la base d'une situation de la SAS AGEN AUTO TRANSPORT arrêtée au 31 décembre 2014.

La valeur des droits sociaux a été évaluée selon une approche forfaitaire inférieure à l'**actif net comptable corrigé**

### **c) Rémunération de l'apport**

Il ressort de cette évaluation une valeur d'apport qui s'établit globalement à la somme de 350 000 €

Soit :

Valeur de l'apport des 7 000 actions,  
Trois cent cinquante mille euros  
Ci,

**350 000 €**

L'apport en nature ci-dessus décrit, évalué à la somme de 350 000 euros, est consenti, moyennant l'attribution aux apporteurs de :

- ⇒ Sept mille actions (7 000) de la société AGEN AUTO TRANSPORTS, de 10 euros de valeur nominale chacune, entièrement libérées, selon les modalités suivantes :

- Trois mille cinq cent actions (3 500) attribuées à Madame Danielle PLA-RODRIGUEZ née ALEXANDRE

▪ Trois mille cinq cent actions (3 500) attribuées à Monsieur Florent PLA-RODRIGUEZ

**d) Modalités de l'apport**

▪ Propriété - Jouissance :

La société PLA-RODRIGUEZ FIN@NCES bénéficiaire de l'apport, sera définitivement propriétaire desdites actions à compter de la date de l'inscription modificative au RCS, consécutive à l'augmentation du capital. Elle en aura la jouissance à partir du même jour.

▪ Rémunération de l'apport :

Cet apport de titres en pleine propriété sera rémunéré par l'attribution :

- Au profit de Madame Danielle PLA-RODRIGUEZ née ALEXANDRE, de 17 500 actions nouvelles émises au pair, soit dix euros (10 €) par action, entièrement libérées, créées par la société PLA-RODRIGUEZ FIN@NCES, bénéficiaire de l'apport.
- Au profit de Monsieur Florent PLA-RODRIGUEZ, de 17 500 actions nouvelles émises au pair, soit dix euros (10 €) par action, entièrement libérées, créées par la société PLA-RODRIGUEZ FIN@NCES, bénéficiaire de l'apport.

*Toutes à créer par la société « PLA-RODRIGUEZ FIN@NCES », bénéficiaire de l'apport,*

▪ Effet du contrat :

Sous réserve de la décision collective d'augmenter le capital social par la société PLA-RODRIGUEZ FIN@NCES, le présent contrat ne produira d'effet qu'à compter :

- de l'approbation dudit apport en nature, de son évaluation et de sa rémunération au vu du rapport du Commissaire aux apports ;
- de la réalisation définitive de cette augmentation de capital de PLA-RODRIGUEZ FIN@NCES par sa publication au RCS

▪ Déclarations fiscales :

1. Les parties affirment sous les peines édictées par la loi que l'attribution des actions ci-dessus correspond à l'intégralité de la rémunération convenue pour les présents apports.
2. En application de l'article 150 OB ter du CGI, la plus-value d'apport des époux PLA-RODRIGUEZ à la société PLA-RODRIGUEZ FIN@NCES est soumise au régime du report d'imposition.

Ainsi, les apporteurs s'engagent à procéder aux déclarations spécifiques, lors de leur déclaration d'ensemble de leurs revenus.

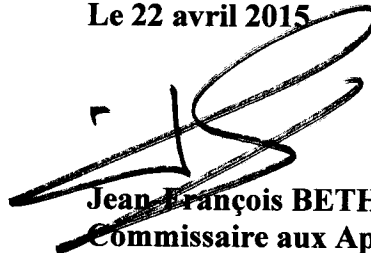
❖ **DILIGENCES ET APPRECIATION DE LA VALEUR DE L'APPORT**

S'agissant de la valeur de l'apport proposée dans le projet de statuts, ces diligences ont consisté à :

- s'assurer de l'existence et de la réalité des actifs apportés ;
- contrôler la valorisation effectuée pour la SAS PLA-RODRIGUEZ FIN@NCES en vérifiant la pertinence des méthodes de calculs de la valeur utilisée et la fiabilité des informations à partir desquelles les calculs ont été opérés ;
- prendre contact et nous entretenir à ce sujet, avec l'expert comptable de la société AGEN AUTO TRANSPORT afin de nous assurer de l'absence d'événements postérieurs susceptibles de minorer la valeur des éléments apportés ;
- prendre connaissance de la situation intermédiaire de la société AGEN AUTO TRANSPORT établie au 31 décembre 2014 ;

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la valeur de l'apport s'élevant à trois cent cinquante mille euros (350 000 euros) n'est pas surévaluée et, en conséquence, que l'actif net apporté par Monsieur Florent PLA-RODRIGUEZ et Madame Danielle PLA-RODRIGUEZ née ALEXANDRE est au moins égal à la valeur nominale, des actions créées au titre de l'augmentation du capital par la Société par Actions Simplifiée PLA-RODRIGUEZ FIN@NCES, bénéficiaire des apports.

Fait à Marmande,  
Le 22 avril 2015



Jean-François BETHUS  
Commissaire aux Apports